

Paris, le 2 avril 2003 n°64/D130

# **AVIS**

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2003

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU 24 FÉVRIER 2003



# Conseil National de l'Information Statistique

Mars 2003

## **AVIS sur les programmes statistiques 2003**

### SOMMAIRE

---

	page
<b>AVIS GÉNÉRAL</b>	5
<b>AVIS DES FORMATIONS DU CNIS</b>	
• AGRICULTURE	8
• COMMERCE, SERVICES	9
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	10
• ÉDUCATION, FORMATION	11
• EMPLOI, REVENU	12
• ENVIRONNEMENT	13
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE	14
• MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS	15
• SANTÉ, PROTECTION SOCIALE	16
• STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES	17
• SYSTÈME PRODUCTIF	18
• TRANSPORTS, TOURISME	19
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT	20
<b>Programmes examinés par les formations</b>	21
<b>SCRUTIN</b>	23
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	25



# AVIS

## DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

---

### AVIS GÉNÉRAL

#### **Rénovation du recensement de la population**

Le Conseil se félicite de l'aboutissement du calendrier législatif concernant la rénovation du recensement de la population avec le vote de la loi relative à la démocratie de proximité (titre V de la loi du 27 février 2002). Le démarrage effectif des premières enquêtes de recensement doit intervenir en 2004. En conséquence, le Conseil est particulièrement soucieux de voir les textes d'application adoptés dans les délais nécessaires à la bonne fin du projet.

Les travaux de la commission spéciale du CNIS, créée en application de l'article 158 de la loi, ont contribué à faire émerger un partenariat efficace entre les communes et l'Insee pour la préparation des textes d'application de la loi. Le Conseil souhaite que ce partenariat entre les communes et l'Insee se poursuive avec la mise en œuvre du projet.

Il souhaite qu'au-delà d'une période de stabilisation de l'opération (2004-2008), l'Insee procède à une actualisation du questionnaire susceptible de prendre en compte les demandes de questions supplémentaires émises par les formations en contrepartie de la suppression de l'information pouvant valablement être fournie par les sources administratives.

#### **Contexte européen**

Le Conseil a pris note avec intérêt des travaux du groupe de travail sur l'analyse comparée des systèmes statistiques américain et européen (appelé « benchmarking »). Attentif aux demandes faites par ce groupe de travail et reconnaissant la nécessité d'un raccourcissement des délais de production des principaux indicateurs conjoncturels, il souhaite néanmoins que la priorité soit donnée à la qualité des statistiques produites et au premier chef à leur pertinence.

En ce qui concerne les statistiques d'entreprise, le Conseil regrette la difficulté d'accès au niveau européen de certaines données sectoriellement détaillées.

En ce qui concerne la production de statistiques sociales, le Conseil exprime son souci d'une meilleure comparabilité des indicateurs entre les pays. A cette fin, il estime que le système d'information européen doit prendre en compte la diversité des institutions dans les Etats membres pour définir le niveau adéquat de détail de l'information. Il recommande également de veiller à hiérarchiser la quantité d'information demandée afin d'éviter des lourdeurs d'exploitation préjudiciables à la qualité et à la comparabilité des statistiques produites.

#### **Révision des nomenclatures d'activités et de produits**

Le Conseil se félicite de la concertation mise en place entre l'administration et les professions concernées lors de la révision en 2002 des nomenclatures d'activités et de produits ; elle a permis d'adapter au mieux les nomenclatures françaises qui entreront en vigueur début 2003, compte tenu de la nécessaire cohérence avec les nomenclatures européennes, et de formuler des souhaits pour l'avenir.

Le Conseil recommande que cette concertation se poursuive en fonction de l'avancement des négociations internationales afin que les questions qui n'ont pas pu trouver de solution satisfaisante aujourd'hui soient bien reprises dans les travaux de préparation de la révision plus profonde qui interviendra en 2007.

Si une large utilisation des nomenclatures économiques est à encourager, le Conseil tient à rappeler que l'attribution par l'Insee, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à la charge des unités concernées. Si les nomenclatures doivent évoluer pour rester compatibles avec les nomenclatures internationales et surtout européennes, le Conseil veut aussi souligner que n'existe aucun lien automatique entre le classement dans la nomenclature économique et le rattachement à une convention collective ou à un quelconque régime de protection sociale.

Il apprécie le souci d'établir une compatibilité entre la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) et le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN ou NAICS) mais il souhaite que ce rapprochement se fasse de façon équilibrée et ne s'effectue pas au détriment des liens existants entre la NACE et d'autres nomenclatures, notamment les nomenclatures de produits et les nomenclatures de commerce extérieur.

### **Qualité statistique et nouvelles méthodes de collecte**

Le Conseil se félicite des progrès obtenus grâce au dialogue instauré entre les organisations professionnelles et les services enquêteurs. La signature de la Charte qualité des enquêtes de branche par la totalité des organisations concernées devrait permettre d'accroître et d'uniformiser la qualité de l'information statistique produite.

Il encourage la réflexion engagée pour renouveler les méthodes de collecte dans un contexte où l'évolution de l'environnement institutionnel, en particulier au plan européen, et celle de l'acceptabilité de la charge de réponse imposent d'adapter le dispositif d'enquêtes et d'accroître l'utilisation des sources administratives. Il souhaite que la sécurité des données soit prise en compte dans cette réflexion.

### **Information régionale et locale**

Conformément à l'orientation prioritaire du programme à moyen terme 1999-2003, le Conseil encourage les avancées en terme de mise à disposition d'informations régionales et locales : Atlas de l'urbanisme (base de données pour suivre les politiques territoriales de l'Etat), estimations d'emploi localisées (ESTEL), projet de régionalisation du compte de l'Etat....

Il se félicite qu'une Rencontre ait été organisée en octobre 2001 avec le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement afin d'approfondir la connaissance des besoins d'information statistique dans le domaine de l'aménagement urbain et des transports et de mieux faire connaître les instruments déjà disponibles pour y répondre. Il souhaite que de nouvelles rencontres soient organisées sur d'autres domaines.

### **Diffusion**

Le Conseil soutient les efforts des services producteurs en vue d'améliorer la mise à disposition des informations (données et documentation associée) issues du système statistique public. Il constate avec satisfaction l'accélération de cette diffusion sur support électronique (cédéroms, internet) et souhaite que les efforts soient poursuivis en ce sens afin de faciliter l'accès de l'information au plus grand nombre d'utilisateurs. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée aux questions de tarification. Il marque son intérêt pour la création, à terme, d'un portail de la statistique publique.

Le Conseil se félicite de la mise en place en 2001 du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales et de la création du Centre Quételet qui devrait favoriser l'accès des chercheurs, définis de la manière la plus large, aux données nécessaires à leurs travaux.

### **Protection des données individuelles**

Le Conseil entend marquer une fois encore sa vive inquiétude face au projet de modifications de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives et de ses conséquences sur la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. L'objectif de réduction des délais de protection des données individuelles comporte des dispositions de nature à limiter sérieusement la portée du secret statistique et donc la protection des données relatives aux entreprises et aux personnes physiques. Le Conseil demande le maintien d'un délai d'incommunicabilité d'une durée indispensable au maintien de la confiance des enquêtés, assorti d'éventuelles dérogations après avis conforme du système statistique public.

## AGRICULTURE

1. Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection du RICA. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.
2. Le Conseil réaffirme son intérêt pour l'analyse des revenus des foyers fiscaux agricoles. Il encourage un nouvel appariement, dans le respect des règles de confidentialité, entre les données du RICA et les sources fiscales sur les revenus de l'année 2002 ou 2003.
3. Le Conseil encourage toute initiative pour réduire la charge de réponse des entreprises agricoles en utilisant l'ensemble des sources administratives existantes.
4. Le Conseil encourage les travaux menés par le SCEES sur une rénovation du dispositif d'analyse de la conjoncture agricole en liaison avec les autres organismes publics oeuvrant dans le secteur.
5. Le Conseil a entendu avec intérêt l'exposé sur le programme statistique européen 2003-2007 de M. Calo, directeur des statistiques sur l'agriculture, l'environnement, l'alimentation et les régions à Eurostat. Il souhaite qu'Eurostat puisse produire et améliorer la diffusion des statistiques permettant des comparaisons internationales.
6. Le Conseil encourage vivement une collaboration étroite en matière de diffusion de statistiques agricoles, en particulier de statistiques internationales, entre les services statistiques publics et les établissements publics du domaine de l'agriculture, notamment les Offices.
7. Le Conseil se félicite de la poursuite des efforts de diffusion sur l'internet des informations statistiques agricoles, notamment des résultats du Recensement agricole 2000 et de l'augmentation de la fréquentation du site AGRESTE ([www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)).
8. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit prévue en fin d'année sur les résultats du Recensement agricole 2000 et les comparaisons internationales.
9. Le Conseil note avec satisfaction que, à la demande de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, une mission d'expertise sera menée par les Inspections générales de l'Insee et de l'Agriculture sur les statistiques d'emploi salarié agricole. Il souhaite que cette mission contribue à une meilleure connaissance de la population salariée dans l'agriculture.

## COMMERCE, SERVICES

1. Le Conseil se félicite de la collaboration entre l'Insee et le ministère de l'Intérieur afin de progresser rapidement dans l'immatriculation des associations dans SIRENE. Cette immatriculation est un préalable à l'observation statistique des associations régies par la loi de 1901 selon les orientations préconisées par le rapport du CNIS n° 44. Le Conseil propose qu'une réflexion soit organisée sous l'égide du CNIS afin de s'assurer de la cohérence des travaux en cours sur les associations dans le domaine des nomenclatures, en particulier d'activité économique. Une attention particulière sera portée aux travaux internationaux.
2. Le Conseil relève avec satisfaction l'orientation des travaux de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS) concernant l'analyse des petites entreprises. Il appuie les démarches entreprises par la DECAS afin d'obtenir les données individuelles des fichiers SUSE et DADS, et de développer notamment les statistiques départementales et locales. Il souhaite enfin qu'une réflexion sur l'observation statistique des très petites entreprises soit menée entre l'administration et les organisations professionnelles et consulaires.
3. Dans le domaine de l'observation statistique du commerce électronique et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les entreprises, le Conseil approuve la démarche soutenue par l'INSEE dans les instances communautaires qui consiste à combiner un recueil de données de cadrage à travers les enquêtes existantes, et des investigations ponctuelles sur des thèmes jugés particulièrement intéressants.
4. Le Conseil reconnaît la qualité du travail engagé sur les prix des services aux entreprises. Il appuie en particulier l'extension prochaine aux services informatiques et aux services de télécommunication. Il note avec intérêt l'intensité des échanges internationaux sur les méthodes d'établissement de ces indices.
5. Le Conseil soutient le développement des travaux engagés par le département statistique de la Direction du développement des médias (DDM) pour la définition et la mesure des activités de contenu et des produits de l'économie de l'information. Il encourage la DDM à exploiter les sources fiscales sur la publicité.

## DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

1. Le Conseil se félicite que les dispositions législatives relatives à la rénovation du recensement de la population aient pu être adoptées dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité (titre V de la loi du 27 février 2002). Il souligne que toutes les dispositions doivent être prises tant sur le plan juridique que technique, pour permettre le démarrage effectif en 2004 des premières enquêtes de recensement. En particulier, il souhaite que les travaux de la Commission spéciale du CNIS créée en application de l'article 158 de la loi du 27 février 2002 contribuent à faire émerger un partenariat efficace entre les communes et l'Insee, dans le cadre des dispositions de cette loi.  
Le Conseil recommande qu'un groupe de travail soit mis en place pour éclairer les utilisations possibles du recensement rénové et la diffusion de ses résultats.
2. Le Conseil soutient la proposition de mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation de la mise à disposition des résultats du recensement de la population de 1999.
3. Le Conseil marque un vif intérêt pour la rénovation du système français d'indicateurs sociaux. Il souhaite qu'une bonne comparabilité des données au niveau international soit assurée. Il insiste sur la nécessité d'assurer la continuité des séries statistiques existantes tout en élargissant la réflexion sur les concepts.
4. Le Conseil se félicite de l'intérêt porté par les instances statistiques européennes à la réalisation de l'enquête dite « sans domicile » et souhaite que l'Insee contribue à l'extension de ce type d'opérations dans d'autres Etats membres. Il souhaite également que la pérennisation de ce type d'approche soit assurée dans le cadre des enquêtes associées au recensement rénové.
5. Dans la mesure où les questions de discrimination ont fortement émergé dans le débat public y compris au niveau européen, le Conseil enregistre avec satisfaction la mise en place d'un groupe de travail interministériel pour étudier la prise en compte des discriminations dans la statistique publique. Il souhaite que le rapport du groupe de travail lui soit présenté.
6. Afin d'aboutir à une représentation pertinente de l'insécurité et de la délinquance, le Conseil rappelle l'intérêt d'une meilleure mobilisation des sources administratives existantes et l'amélioration de leur coordination ; il recommande que soit étudiée la faisabilité d'enquêtes périodiques de victimation, en liaison avec les indicateurs sociaux existants. Le Cnis suivra avec intérêt les travaux menés dans ce champ.
7. Le Conseil encourage le Ministère des affaires étrangères à poursuivre ses efforts pour créer les conditions d'un suivi statistique dans la durée de la population des Français résidant à l'étranger.

## ÉDUCATION, FORMATION

1. Le Conseil apprécie les efforts réalisés depuis de nombreuses années pour mettre à disposition d'un large public des indicateurs sur le système éducatif. Il encourage les services producteurs à poursuivre leurs efforts pour mieux évaluer les résultats du système éducatif et en faire comprendre la portée à l'ensemble des utilisateurs.
2. Le Conseil renouvelle son intérêt pour le travail de fond réalisé à l'occasion du bilan formation-emploi par les services producteurs de statistiques et d'études. Il souhaite que soient améliorées les conditions de mise à disposition de ces travaux à l'ensemble des utilisateurs.
3. Le Conseil regrette que la question sur l'année de fin d'études n'ait pas pu être retenue dans le premier cycle du recensement rénové de la population. Les bilans formation-emploi ont démontré l'intérêt de faire des analyses par génération de sortants du système éducatif (ce que permet justement cette question) et pas seulement par génération démographique. Le Conseil souhaite vivement que cette question soit introduite dès que possible et recommande que producteurs et utilisateurs de statistiques se rapprochent pour examiner les questions prioritaires sur l'éducation.
4. Le Conseil renouvelle son souhait d'une intégration des systèmes d'information sur les élèves, y compris l'apprentissage, par les ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'emploi et de la solidarité. La constitution des bases d'élèves avec un identifiant commun, qui puissent être appariées dans un but d'études statistiques lui semble nécessaire pour une connaissance fine des parcours de formation.
5. Le Conseil souhaite que l'on retrouve un niveau d'information statistique détaillé et fiable sur les élèves de l'enseignement primaire grâce, notamment, à la mise en œuvre de modifications techniques et organisationnelles.
6. Dans le cadre de son prochain programme à moyen terme, le Conseil souhaite que le statut des opérations statistiques concernant l'éducation et la formation fasse l'objet d'un examen au regard de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

## EMPLOI, REVENUS

1. Le Conseil a été informé des démarches en cours pour la relance du bilan formation emploi. Il souhaite que la priorité soit donnée à son actualisation rapide et que des investissements méthodologiques soient engagés afin de permettre son évolution. Il souligne le besoin d'y intégrer la formation continue, l'importance des aspects régionaux, et la nécessité d'échanges avec les utilisateurs du bilan.
2. Le Conseil a été informé des résultats finaux de la refonte de la PCS et a émis un avis favorable à la mise en œuvre de cette version révisée. Il insiste sur deux points importants : le soin à apporter à la communication auprès des entreprises pour la mise en œuvre de la nomenclature rénovée dans les sources administratives, et son souhait d'être consulté, à plus long terme, sur les projets de mise en place d'une nomenclature sociale européenne.
3. Le Conseil a été informé des enseignements méthodologiques de l'enquête « changements organisationnels et informatisation ». Il mesure bien les difficultés et l'apport de ce type d'opération combinant collecte auprès d'employeurs et de salariés. Il souhaite que ses enseignements soient pris en compte pour son éventuel renouvellement, ou pour toute opération de même type.
4. Le Conseil a été informé du système de suivi, par la DARES, des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Ces politiques évoluent de manière permanente : le Conseil souhaite que ce panorama d'ensemble puisse être renouvelé de manière régulière.
5. Le Conseil se félicite de la réalisation, en 2003, d'une nouvelle enquête Formation et qualification professionnelle (FQP). Il souhaite qu'elle puisse porter sur un échantillon de taille importante, et approuve l'adoption, pour ces enquêtes, d'un rythme régulier de renouvellement.
6. Le Conseil a noté le caractère purement technique de la révision des chiffres du chômage BIT mensuel intervenue à l'automne 2001. Il réinsiste sur la nécessité d'un suivi du chômage BIT à concept constant, accompagné d'indicateurs complémentaires permettant une mesure plus complète des marges de l'emploi et du chômage, y compris au niveau local.
7. Le Conseil suivra avec intérêt le projet de mise en place de statistiques communautaires conjoncturelles sur les emplois vacants : il plaide pour l'adoption d'un dispositif léger, s'appuyant sur les opérations de collecte existantes. Une réflexion méthodologique sera lancée sur le concept d'emploi vacant.
8. Le Conseil se félicite que le panel européen ait une suite grâce au projet d'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie. Il note que la déclinaison française de ce projet comprendra un panel long. Il encourage la mise en cohérence de cette enquête avec les données fiscales, qui lui permettra de se substituer à l'ancien projet de panel fiscal.

## ENVIRONNEMENT

1. Le Conseil félicite l'IFEN pour la publication récente de son ouvrage de référence sur l'environnement en France. Il l'encourage vivement à mettre rapidement à disposition sur l'internet les informations contenues dans cette publication et à les actualiser le plus fréquemment possible.
2. Le CNIS salue le projet de création d'un Conseil chargé d'orienter l'information environnementale. Cette instance doit permettre, en liaison avec le Cnis, de mieux satisfaire les besoins des utilisateurs grâce à une meilleure coordination de la production d'information en matière d'environnement.
3. Le Conseil prend note de l'existence de besoins d'information importants au niveau européen pour la gestion de l'eau. Il souhaite que les programmes statistiques des services producteurs concernés prennent en compte ces besoins.
4. Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la structuration des bases de données sur l'environnement et encourage l'IFEN à poursuivre ses efforts sur l'information localisée, en particulier au niveau régional et communal.
5. Le Conseil se félicite de tous les efforts réalisés afin de mieux suivre l'occupation de l'espace, notamment dans un cadre harmonisé européen. Il souligne l'importance de la réalisation, à échéance régulière, d'une observation à des niveaux géographiques fins et d'un géo-référencement permettant des analyses croisées jusqu'au niveau européen. Il suivra avec intérêt les travaux de mise à disposition de la base cadastrale et son utilisation dans le domaine de l'environnement.

## **INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE**

1. Le Conseil note avec satisfaction que les propositions du rapport d'audit sur les conditions d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) ont pour l'essentiel été mises en œuvre ; il demande que les efforts accomplis soient prolongés en 2003, notamment pour compléter le champ des enquêtes mensuelles de branche. Il souligne par ailleurs la nécessité de maintenir, voire de renforcer, les moyens consacrés au suivi de la production industrielle, pour continuer à améliorer les délais sans perte de qualité.
2. Le Conseil se félicite du dialogue qui a prévalu entre les organisations professionnelles et les services enquêteurs, devant aboutir à la signature de la charte qualité des enquêtes de branche par la totalité des organisations professionnelles agréées concernées au travers d'un partenariat renouvelé et renforcé. Le Conseil suivra avec attention les améliorations résultantes en termes de qualité, notamment au travers du rapport qui lui sera présenté en 2003.
3. Le Conseil enregistre avec satisfaction la bonne avancée des travaux de rénovation ou de mise en place, au SESSI et au SCEES, de plusieurs outils de base pour les enquêtes industrielles (système de traitement des enquêtes de branche, système de lancement des enquêtes industrielles, etc.) ; il souhaite que ces projets, qui permettront en particulier de renforcer la cohérence entre enquêtes, débouchent progressivement au cours de l'année 2003.
4. Le Conseil demande que soit lancée une étude de faisabilité pour le suivi du marché par produits détaillés. Cette étude explorera notamment, en termes de rapport coûts avantages, les diverses possibilités statistiques ou administratives permettant de prendre en compte l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs et importateurs) en veillant à limiter la charge de réponse des entreprises. Le Conseil souhaite que les résultats de l'étude soit présentés à la formation lors de sa réunion en 2003.
5. Prenant acte de l'amélioration prévisible à court terme de la mise à disposition de sources administratives telles que les déclarations fiscales, le Conseil souhaite que les travaux d'étude visant à mieux mobiliser ces sources au profit d'un allègement de la charge de réponse des entreprises et d'une amélioration de la qualité globale, notamment pour l'enquête annuelle d'entreprise, soient poursuivis sans relâche.
6. Le Conseil exprime son intérêt pour les orientations du programme statistique communautaire à moyen terme et du groupe de travail « Friends of the Chair » (que l'on peut traduire par les « Amis de la Présidence »), tout particulièrement en ce qui concerne le suivi des activités industrielles. Il souhaite être associé aux suites données à ces négociations.

## **MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS**

1. Le Conseil manifeste son intérêt pour le système d'information sur les banques et les assurances. Il souhaite que des contacts soient pris avec les services concernés dans le cadre de la préparation du programme à moyen terme du Cnis afin d'étudier les conditions d'amélioration de l'accès aux données individuelles en s'inspirant, le cas échéant, des expériences étrangères.
2. Le Conseil salue les efforts importants engagés par la Banque de France en vue de la mise en œuvre des nouveaux règlements de la BCE renforçant la collecte des statistiques monétaires. Ces règlements sont relatifs d'une part au bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires et d'autre part aux statistiques de taux d'intérêt appliqués par les institutions financières monétaires aux dépôts et crédits vis-à-vis des ménages et des sociétés non-financières. Le Conseil souhaite cependant que des efforts soient faits pour maintenir le suivi et la mise à disposition des séries nationales compte tenu de l'hétérogénéité possible des évolutions au sein de la zone euro.
3. Le Conseil se félicite de la mise en place prochaine de comptes financiers trimestriels qui permettront à l'ensemble des utilisateurs de mieux appréhender les évolutions financières en les replaçant dans un cadre cohérent.
4. Le Conseil enregistre les efforts réalisés par la Banque de France pour étendre le système de collecte d'information sur les transactions internationales des entreprises par déclaration directe afin de maintenir la qualité de l'information nécessaire à l'élaboration de la balance des paiements compte tenu de l'instauration au niveau européen du seuil déclaratif des banques.
5. Le Conseil se félicite de l'initiative prise par la Banque de France de tenir, en mars 2002, un colloque sur les investissements directs de la France dans la globalisation. Il encourage les efforts de coopération des services producteurs afin de continuer à améliorer la connaissance des investissements directs étrangers en France et des investissements français à l'étranger.
6. Le Conseil salue les travaux de l'Observatoire de l'épargne européenne sur les comportements financiers des ménages européens. Ces travaux permettent d'apprécier la qualité de l'information disponible et donc, de mieux cerner les besoins statistiques qui restent à couvrir ainsi que les efforts nécessaires de comparabilité internationale. Le Conseil suivra avec intérêt la suite de ces travaux.

## SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

1. Le Conseil se félicite des innovations apportées dans la conception de l'enquête décennale de santé qui sera réalisée à partir d'octobre 2002. Il porte un grand intérêt à l'association des données issues de l'enquête avec, notamment, celles qui seront obtenues grâce au recours à un examen de santé pour mesurer l'état de santé appréhendé par des professionnels de santé. Dans cet esprit, il souhaite la mise en place de procédures assurant le meilleur rapprochement possible de toutes les données utiles dans le respect des règles applicables, relatives aux libertés individuelles.
2. Le Conseil se félicite de la mise en place prochaine du Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM). Il encourage la mise en œuvre d'outils facilitant l'accès aux données de l'ensemble des utilisateurs et en particulier des chercheurs dans le respect des règles de confidentialité. A cette fin, il recommande la constitution d'échantillons et de panels qui constituent de bons supports d'études.
3. Le Conseil encourage les investigations permettant de mieux connaître les bénéficiaires et les produits d'assurance maladie complémentaire. Il recommande de compléter les données d'enquête par les données disponibles auprès de l'ensemble des organismes de contrôle (CCMIP, CCA) afin d'alléger la charge de réponse des entreprises et organismes concernés.
4. Le Conseil constate avec satisfaction la création d'un échantillon inter régimes de bénéficiaires de minima sociaux et encourage le lancement d'enquêtes permettant de compléter les données administratives mobilisées.
5. Le Conseil encourage la mise en place d'un échantillon inter régimes de cotisants. Il se félicite de l'intérêt manifesté par les différents partenaires et de l'existence d'un consensus sur la méthodologie. Il suivra avec attention les travaux d'élaboration des textes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.
6. Le Conseil suivra avec attention les projets de refonte en partenariat du répertoire d'établissements sanitaires et sociaux (FINESS) et du répertoire des professionnels de santé (ADELI).
7. Le Conseil approuve les recommandations du groupe de travail sur les professions de santé et veillera à leur suivi.
8. Le Conseil approuve les recommandations du groupe de travail sur la connaissance statistique de l'état de santé de la population et marque notamment son intérêt pour la mise à jour de l'inventaire des sources statistiques et l'amélioration de leur accessibilité.
9. Le Conseil approuve la création d'un groupe de travail sur le médicament afin de réaliser un état des lieux sur les sources d'information, leur accessibilité et leurs règles d'utilisation.

## STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

1. Le Conseil se félicite de l'avancement des travaux concernant l'exploitation statistique du fichier des revenus fiscaux. Il note avec satisfaction que l'Insee pourra mettre à la disposition des utilisateurs des informations sur les revenus à des niveaux géographiques fins, dans le respect de la confidentialité des données individuelles.
2. Le Conseil constate avec satisfaction que les dispositions législatives relatives à la rénovation du recensement de la population ont été adoptées dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité (titre V de la loi du 27 février 2002). Il souligne que toute disposition doit être prise tant sur le plan juridique que technique, pour permettre le démarrage effectif en 2004 des premières enquêtes de recensement. En particulier, il souhaite que les travaux de la Commission spéciale du CNIS, créée en application de l'article 158 de la loi, contribuent à faire émerger un partenariat efficace entre les communes et l'Insee, dans le cadre des dispositions de cette loi.
3. Le Conseil soutient la mise en place d'un répertoire des immeubles localisés en coordonnées géographiques (RIL), destiné à constituer pour l'Insee un référentiel structurant d'adresses. Il encourage l'extension du champ du RIL, notamment pour que les grandes agglomérations puissent être couvertes. Il recommande que la cohérence entre cet outil et les autres bases publiques d'adresses soit recherchée au sein du projet de « Référentiel à grande échelle » (RGE).
4. Le Conseil soutient la proposition de mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation de la diffusion des résultats du recensement de la population de 1999.
5. Le Conseil recommande qu'un groupe de travail soit mis en place pour éclairer les utilisations possibles du recensement rénové et la diffusion de ses résultats. Il souhaite également que ce groupe de travail examine les conditions de diffusion du RIL.
6. Le Conseil renouvelle son soutien à la mise en place d'un dispositif cohérent d'informations au niveau local sur l'emploi et les salaires (projets « Connaissance locale de l'appareil productif » CLAP et « Estimations d'emploi localisées » ESTEL). Etant donné l'importance des besoins d'information, il encourage la mise en place d'un dispositif transitoire sur les estimations d'emploi dès 2003.
7. Le Conseil note avec satisfaction les avancées sur la connaissance statistique des finances publiques locales. Il renouvelle son intérêt pour la réalisation en 2003 d'un guide des sources d'information sur les finances publiques locales. Il renouvelle également son intérêt pour le projet de régionalisation du compte de l'Etat.
8. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du projet de règlement européen sur la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) qui est compatible avec le découpage actuel en régions et départements.

## SYSTÈME PRODUCTIF

1. Le Conseil constate avec satisfaction que l'ensemble des services statistiques et leurs correspondants ont continué de progresser en 2002 dans la mise en conformité des statistiques conjoncturelles françaises avec le règlement européen de 1998, en vue d'aboutir à la mi-2003, conformément aux engagements français. Il souhaite que l'effort soit poursuivi pour que cette échéance soit effectivement respectée.

Le Conseil se félicite du fait que la concertation entre les Etats Membres et les instances communautaires ait abouti à des objectifs ambitieux mais réalistes pour l'avenir. Il demande à l'ensemble des services statistiques et aux organisations professionnelles concernées de mettre en oeuvre les actions nécessaires pour les atteindre, et notamment, la généralisation des chartes de qualité des enquêtes à toutes les activités concernées et leur aménagement en fonction des nouveaux objectifs.

Le Conseil souhaite en outre que l'ensemble des besoins d'information des utilisateurs, et en particulier des entreprises, soit pris en compte dans le dispositif statistique européen.

2. Le Conseil réaffirme son attachement à la disponibilité de statistiques détaillées et fiables sur les échanges de biens intra-communautaires, alors que le règlement Intrastat est en cours de réexamen. Il recommande vivement le développement de la diffusion des statistiques du commerce extérieur sur l'internet. Il renouvelle son souhait de poursuivre la dématérialisation des déclarations d'échanges de biens, fondée sur le logiciel communautaire IDEP/CN8 et sur la téléprocédure "Deb sur le web", de nature à alléger la charge déclarative des entreprises.

3. Le CNIS soutient les travaux entrepris pour mieux intégrer les groupes d'entreprises dans les statistiques produites sur le système productif, en faisant du groupe l'unité statistique pertinente pour l'analyse, dans un cadre européen, de certaines questions structurelles telles que la rentabilité.

Après avoir salué les travaux d'investigation réalisés au sein du groupe de travail du Commissariat général du Plan, il propose d'élargir la concertation au sein d'un groupe de travail ad hoc sous l'égide de la formation « système productif », de façon à s'assurer que les statistiques produites répondent bien aux besoins des utilisateurs.

4. Le CNIS apprécie l'effort accompli pour évaluer l'impact des décalages d'exercice comptable sur les statistiques de chiffre d'affaires annuel des entreprises françaises. Il encourage la poursuite des travaux sur les méthodes de redressement envisageables afin d'améliorer la précision des estimations de variables économiques telles que la valeur ajoutée.

## **TRANSPORTS, TOURISME**

### **Transports**

1. Le Conseil prend acte de la mise en place d'une enquête trimestrielle sur les prix des services de transport de marchandises dans le transport fluvial et de la publication d'indices de prix qui en résulte. Le Conseil encourage vivement le Service économique et statistique (SES) à étendre ses travaux aux autres modes de transport de marchandises, en particulier au transport ferroviaire, et à améliorer le dispositif actuel de suivi des prix du transport routier.
2. Le Conseil approuve le projet de renouvellement, en 2002-2003, du sondage de circulation sur le réseau national. Il souhaite, en particulier, que les résultats de cette opération puissent bien, comme ceux de l'opération précédente menée en 1996-1997, être ventilés selon la nationalité des véhicules.
3. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache, en matière de transport, à la disponibilité d'informations concernant les entreprises françaises mais également leurs homologues européennes. Dans cette perspective, il renouvelle son souhait que le règlement de 1997 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises soit complété, en ce qui concerne les entreprises de transport, par une annexe spécifique fournissant les éléments permettant d'apprécier réellement les performances des entreprises.

### **Transports, tourisme**

4. Le Conseil se félicite qu'un groupe de travail soit créé afin de redéfinir les objectifs des enquêtes « au bord des routes » et de trouver de nouveaux modes de collecte adaptés pour répondre aux besoins des utilisateurs en s'appuyant, notamment, sur des expériences étrangères dans le cadre de l'Union européenne.
5. Le Conseil enregistre avec satisfaction l'extension, à partir de 2002, du champ de l'enquête « suivi de la demande touristique » aux voyages sans nuitée pour les voyages à plus de 100 kilomètres. Il apprécie que, outre la direction du tourisme et le SES, la direction générale de l'aviation civile soit partie prenante au financement de cette extension qui se substitue ainsi à la réalisation d'une enquête spécifique et permettra une meilleure appréhension de l'évolution réelle des déplacements des Français, dans un contexte de développement de l'offre de transports rapides. Il souhaite vivement que les services producteurs disposent des moyens humains et financiers pour poursuivre cette opération.

### **Tourisme**

6. Le Conseil encourage l'expérimentation entreprise par la direction du tourisme et la Banque de France pour enquêter les visiteurs de l'étranger sans recours aux forces de l'ordre. Cette expérimentation vise à connaître la fréquentation touristique et les dépenses s'y rapportant afin, notamment, de recueillir des informations contribuant à l'établissement du poste « recettes » de la balance des paiements. Les résultats de cette opération seront intégrés aux travaux du groupe de travail sur les enquêtes « au bord des routes ».

## URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

1. Le Conseil note avec satisfaction que des travaux méthodologiques ont été entrepris pour améliorer l'indice du coût de la construction et le dispositif d'observation sur lequel il s'appuie. Il souhaite que l'Insee et le ministère de l'équipement puissent dégager les moyens permettant d'améliorer la pertinence et la lisibilité de l'indice pour l'analyse économique du secteur de la construction.
2. Le Conseil se félicite que des avancées substantielles aient été réalisées dans la préparation des échéances 2002 et 2007 de rénovation des nomenclatures. Il souhaite vivement que, lors des négociations internationales, l'Insee défende une position permettant, d'une part, de donner au critère de valeur ajoutée une place prépondérante pour le classement des activités intégrées et, d'autre part, d'adopter une segmentation des activités de construction pertinente pour l'analyse économique du secteur.
3. Le Conseil note avec intérêt l'effort de constitution de la base de données sur les politiques territoriales de l'Etat. Cet outil doit fournir une vision cohérente des données permettant le suivi et la mise en œuvre au niveau communal de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains et des autres textes ayant une incidence sur les politiques de solidarité à ce niveau.
4. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du contenu des sources administratives sur les logements et leurs occupants. Il encourage les administrations détentrices d'information à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer les conditions d'accès à ces sources à des fins de connaissance statistique.
5. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'articulation entre les différentes opérations qu'il réalise pour décrire le parc locatif social.
6. Le Conseil souhaite vivement que le ministère de l'équipement puisse finaliser son projet de reconstruction d'un suivi statistique annuel mieux localisé des mutations de logements anciens, en s'appuyant notamment sur les projets de constitution de bases de données par la Direction générale des impôts.

**PROGRAMMES 2003 EXAMINES PAR LES FORMATIONS DU CNIS  
EN MAI 2002**

**RÉPARTITION PAR FORMATION**

**AGRICULTURE**

- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES ; Dir. des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

**COMMERCE, SERVICES**

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Economie, des finances et de l'industrie : DECAS
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

**DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE**

- . INSEE : Départ. de la démographie ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis., des études et de la documentation
- . Min. de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés Locales : Dir. centrale de la police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication : DEP
- . Min. des Sports : DPA
- . INED
- . Centre national de la cinématographie

**ÉDUCATION, FORMATION**

- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: SDES
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES
- . Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire : DGAFP
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : DGER
- . CEREQ

**EMPLOI, REVENUS**

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: SDES
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire : DGAFP
- . CEE
- . CEREQ
- . ANPE
- . CNFPT

**ENVIRONNEMENT**

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

**INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE**

- . INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises; Départ. de l'industrie et de l'agriculture ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie ; DECAS
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES
- . Min. de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche : Bur. des études stat. sur la recherche
- . Min. de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

**MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS**

- . Banque de France
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche : SDES
- . Commission de contrôle des assurances

**SANTÉ, PROTECTION SOCIALE**

- . Min. de la Santé, de la Famille et des personnes handicapées : DREES
- . INSEE : Départ. de la démographie
- . Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire : DGAFP
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES

**STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES**

- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . INSEE : Réseau de l'action régionale
- . Tous services stat. concernés

**SYSTÈME PRODUCTIF<sup>(1)</sup>**

- . INSEE : Unité répert. et démographie des entreprises et des établissements
- . INSEE : Div. Echanges extérieurs
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

**TRANSPORTS, TOURISME**

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES, en liaison avec les services concernés ; Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

**URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT**

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES ; DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DECAS

*(1) Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.*



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNIS  
du 24 FÉVRIER 2003

## **SCRUTIN**

---

LE PROJET D'AVIS PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
A ÉTÉ AMENDÉ EN SÉANCE

**LE PRÉSENT AVIS CONCERNANT LE PROGRAMME STATISTIQUE 2003  
A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**A l'exception de l'amendement sur l'avis général (\*) qui a suscité 4 abstentions sur 56  
membres du Conseil présents ou représentés**

(\*) ajout du troisième alinéa du paragraphe sur la révision des nomenclatures d'activités et de produits



## SIGLES ET ACRONYMES

ACCORD	Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de règlement de la dépense de l'Etat
ACEMO	Enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre
ADELI	Répertoire des professions réglementées
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALE	Agence locale pour l'emploi
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ASSEDIC	Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
BCE	Banque centrale européenne
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
BIT	Bureau international du travail
BRC	Bordereau récapitulatif de cotisations
BTP	Bâtiment et travaux publics
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEE	Centre d'études de l'emploi
CEIES	Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CLAP	Projet "Connaissance locale de l'appareil productif"
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNAM-TS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNC	Centre national de la cinématographie
CNIL	Commission nationale informatique et libertés
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CREDES	Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé
CRIES	Comité régional pour l'information économique et sociale
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
DAG	Direction de l'administration générale (jeunesse et sports)
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Travail)
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DAU	Direction de l'architecture et de l'urbanisme (Equipeement, logement)
DAU	Document Administratif Unique
DECAS	Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (Économie, Finances et Industrie)
DEP	Département des études et de la prospective (Culture)
D4E	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale
DGAFFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (Fonction publique)
DGCP	Direction générale de la comptabilité publique (Économie et finances)
DGCL	Direction générale des collectivités locales (Intérieur)
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects (Economie et Finances)
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (Agriculture)
DGI	Direction générale des impôts
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DIREN	Direction régionale de l'environnement (Environnement)
DIV	Délégation interministérielle à la ville
DMMO	Déclaration sur les mouvements de main-d'œuvre

DOETH	Déclaration sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
DOM	Département d'Outre-Mer
DPD	Direction de la programmation et du développement (Éducation Nationale)
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Santé et Solidarité)
EAE	Enquête annuelle d'entreprise
EDI	Echanges de données informatisés
EIDER	Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional (base de données)
EMMO	Enquête sur les mouvements de main d'œuvre
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
EPEI	Enquête sur les petites entreprises industrielles
EPURE	Projet de rénovation du traitement des fichiers URSSAF
ERASME	Système d'information de la CNAM-TS
ESE	Enquête structure des emplois
ESTEL	Projet Estimations localisées d'emploi
EUROPROMS	Banque de données sur les produits et les marchés en Europe (données de production et statistiques du commerce extérieur)
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FBCF	Formation brute de capital fixe
FINESS	Fichier national des établissements et équipements sanitaires et sociaux
FQP	Enquête Formation, Qualification Professionnelle
IAA	Industries agricoles et alimentaires
ICC	Indice du coût de la construction
IDEP	Intra data entry package
IECE	Indice européen du coût de l'emploi
IFEN	Institut français de l'environnement
INED	Institut national d'études démographiques
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTRASTAT	Règlement communautaire relatif aux statistiques des échanges de biens entre Etats membres
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
MSA	Mutualité sociale agricole
NIR	Numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCRE	Offre cohérente en région
OLAP	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
OMI	Office des migrations internationales
ONT	Observatoire national du tourisme
ONILAIT	Office national interprofessionnel du lait
OPCVM	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières

OREADE OTEX	Outils et Répertoires pour l'Étude, l'Analyse et la Démographie des Entreprises Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PCS	Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles
PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
PRODCOM	Programme communautaire d'enquêtes de branches dans l'industrie et dans les IAA
RCS	Registre du commerce et des sociétés
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RIL	Répertoire d'immeubles localisés
RG	Recensement général de l'agriculture
RMI	Revenu minimum d'insertion
RNIPP	Répertoire national d'identification des personnes physiques
RP	Recensement de la population
RSA	Répertoire SIRENE de l'artisanat
RTT	Réduction du temps de travail
SAE	Statistique annuelle des établissements
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques (Agriculture)
SDESE	Sous-direction des enquêtes statistiques et des études (Education nationale)
SDT	Suivi des déplacements touristiques
SEC	Système européen de comptes nationaux
SES	Service économique et statistique (Équipement, logement, transports, tourisme)
SESAME-VITALE	Système électronique de saisie de l'assurance maladie
SESI	Service des statistiques, des études et des systèmes d'information (Af. sociales)
SESOF	Services d'études et de statistiques des opérations financières (Banque de France)
SESSI	Service des statistiques industrielles (Industrie)
SIMPAT	Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail
SIRENE	Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements
SIRET	Numéro SIRENE à 14 chiffres, niveau établissement
SIREN	Numéro SIRENE à 9 chiffres, niveau entreprise
SIRENE	Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements
SITRA	Système d'Information sur les TRansports
SJTI	Service juridique et technique de l'information et de la communication (Premier Ministre)
SLIM	Programme européen "Simplification de la législation sur le marché intérieur"
SNIIR-AM	Système national inter-régimes de l'assurance maladie
SUMER	Surveillance médicale des risques professionnels
SUSE	Système unifié des statistiques d'entreprise
TDS	Transfert de données sociales
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
TOF	Tableau d'opérations financières
TRM	Transport routier de marchandises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

UE	Union européenne
UNEDIC	Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
URSSAF	Unions pour le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et d'allocations familiales

## Collection des rapports du CNIS

### Rapports parus en 2002

- N° 77 Rapport de la Commission spéciale mise en place en application de l'article 158 de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité - septembre
- N° 76 Connaissance statistique de l'état de santé de la population - septembre
- N° 75 L'harmonisation des données de démographie médicale - septembre
- N° 74 Les programmes statistiques 2002 (2 tomes) - avril
- N° 73 Rapport d'activité 2001 - tome 2 (les comités du CNIS) - avril
- N° 72 Rapport d'activité 2001 - tome 1 (rapport général) - avril
- N° 71 Le secret statistique concernant les entreprises - février

### Rapports parus en 2001

- n° 70 Avis sur les programmes statistiques 2002 - décembre
- n° 69 Transports et aménagement urbain : « L'offre et les besoins d'observations statistiques pour le choix et la conduite des politiques publiques » - décembre
- n° 68 Les programmes statistiques 2001 - mars
- n° 67 Questionnaires du recensement rénové de la population - février
- n° 66 - Rapport d'activité 2000 - tome 2 (les comités du CNIS) - février
- n° 65 Rapport d'activité 2000 - tome 1 (rapport général) - février
- n° 64 les investissements directs étrangers en France - février
- n° 63 - Observation statistique du développement des Technologies de l'Information et de la communication et de leur impact sur l'économie - février

### Rapports parus en 2000

- n° 62 Avis sur les programmes statistiques 2001 - décembre
- n° 61 La connaissance statistique des finances publiques locales - octobre
- n° 60 - Actes de la journée d'étude organisée par le CNIS et la DREES sur l'observation statistique en matière de santé - juin
- n° 59 - Les programmes statistiques 2000 - février
- n° 58 - Rapport d'activité 1999 - tome 2 (les comités du CNIS) - février
- n° 57 - Rapport d'activité 1999 - tome 1 (rapport général) - février
- n° 56 - Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population - février
- n° 55 - Transposition en droit français de la directive européenne n°95/46/CE du 24 octobre 1995  
Les attentes des statisticiens - janvier

### Rapports parus en 1999

- n° 54 - Avis sur les programmes statistiques pour 2001 - décembre
- n° 53 - Les observatoires économiques et sociaux - par J. ROUCHET - septembre
- n° 52 - Rapport d'exécution du programme statistique à moyen terme 1994-1998 - août
- n° 51 - Moyen terme 1999-2003 - Actes des travaux du CNIS sur le programme statistique à moyen terme - avril
- n° 50 - Rapport d'activité 1998 - tome 2 (les comités du CNIS) - mars
- n° 49 - Rapport d'activité 1998 - tome 1 (rapport général) - mars
- n° 48 - Avis sur le programme statistique à moyen terme 1999-2003 et sur sa première année d'exécution - janvier
- n° 47 - Actes de la Rencontre « L'avenir de la diffusion de l'information statistique » - janvier

**Rapports parus en 1998**

- n° 46 - Impact du passage à l'UEM sur les indicateurs monétaires et financiers et les comptes nationaux - par P. JAILLET, F. LEQUILLER, M-A BAHUCHET, A. MOUROUGANE - décembre
- n° 45 - Impact de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle par J-P. GRANDJEAN, M-F. RIVET, V. HECQUET - décembre
- n° 44 - Les Associations régies par la loi de 1901 par G. NEYRET, JM. NIVLET, D. RAULT - décembre
- n° 43 - Rapprochement des enquêtes de branche et des enquêtes annuelles d'entreprise par C. SANTA-CROCE et M. BOEDA - juin
- n° 42 - Pauvreté, précarité, exclusion par G. DESPLANQUES, G. NEYRET, A. LOPEZ, N. ROTH - mars
- n° 41 - Rapport d'activité 1997 - tome 2 (les Comités du CNIS) - février
- n° 40 - Rapport d'activité 1997 - tome 1 (rapport général) - février
- n° 39 - Les statistiques de l'assurance par P. ROUX, O. FLICHE, P. PONCET - janvier

**Rapports parus en 1997**

- n° 38 - Les aspects statistiques et méthodologiques relatifs aux marchés de produits dérivés par J. PECHA, F. CHAMPARNAUD et P. HASS - septembre
- n° 37 - Avis sur les programmes statistiques pour 1998 - juillet
- n° 36 - Actes de la Rencontre du CNIS "L'information statistique et son public" - juillet
- n° 35 - Handicap et dépendance par M-T. JOIN-LAMBERT, C. BOREL, A. DEVEAU, P. RISSELIN - juillet
- n° 34 - Rapport d'activité 1996 - tome 2 (les Comités du CNIS) - février
- n° 33 - Rapport d'activité 1996 - tome 1 (rapport général) - février
- n° 32 - Le dispositif statistique sur les trois fonctions publiques par G. NEYRET et J-F. PONSOT - janvier

**Rapports parus en 1996**

- n° 31 - Les opérations financières des entreprises par B. ENFRUN, P. PONCET - octobre
- n° 30 - Avis sur les programmes statistiques pour 1997 - juillet
- n° 29 - Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement - mars
- n° 28 - Rapport d'activité 1995 - tome 2 (les comités du CNIS) - février
- n° 27 - Rapport d'activité 1995 - tome 1 (rapport général) - février

**Rapports parus en 1995**

- n° 26 - Étude sur la rationalisation du dispositif statistique public par A. MOTHE, J. ALLAIN - décembre
- n° 25 - Avis sur les programmes statistiques pour 1996 - juillet
- n° 24 - Prélèvements fiscaux et sociaux (tome 2) par B. PLAGNET, P. CONCIALDI - mai
- n° 23 - Statistiques sur le logement par P. KOEPP, P. CORVAISIER - mai
- n° 22 - Actes du séminaire du 17 janvier 1995 sur la mesure des critères de convergence - mars
- n° 21 - Le suivi des retraites par P. L'HARDY - février
- n° 20 - Rapport d'activité 1994 - tome 2 (les comités du CNIS) - février
- n° 19 - Rapport d'activité 1994 - tome 1 (rapport général) - février

**Rapports parus en 1994**

- n° 18 - Calcul des critères de convergence (Traité de Maastricht) par J-P. PATAT, P. DOMERGUE, C. PFISTER - décembre
- n° 17 - Avis sur les programmes statistiques pour 1995 - juillet
- n° 16 - Moyen terme 1994-1998 (programmes statistiques) - février

**Rapports parus en 1993**

- n° 15 - Nomenclature des spécialités de formation - décembre
- n° 14 - Simplification des enquêtes auprès des entreprises - août
- n° 13 - Avis sur les programmes statistiques 1994-1998 - juillet
- n° 12 - Cumul emploi-retraite, par P. L'HARDY - mars
- n° 11 - Rapport d'activité 1992 - février
- n° 10 - Ville et statistique (actes d'une journée d'étude du CNIS) - février

**Rapports parus en 1992**

- n° 9 - Prélèvements fiscaux et sociaux (tome1), par B. PLAGNET, P. CONCIALDI - décembre
- n 8 - La diffusion du recensement de 1990 : contraintes et enjeux, par M. CASTELLAN - décembre
- n° 7 - Indices boursiers par D. DAVYDOFF, D. SZPIRO, P. HAZART, J. JOUNEAU - novembre
- n° 6 - Avis sur les programmes statistiques pour 1993 - juillet
- n° 5 - Rapport d'activité 1991 - février
- n° 4 - Dichotomie entre sphère réelle et sphère financière, par J. PECHA, J. BOURNAY - février

**Rapports parus en 1991**

- n° 3 - Avis sur les programmes statistiques pour 1992 - juillet
- n° 2 - Europe et information statistique par M. MAILLET, A. MOTHE, A. BENEDETTI - avril
- n° 1 - Accidents de la vie courante par B. GARROS, O. CHOQUET, N. MOUREIX - janvier